

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions administratives et financières

Administration, financement et budget du Secrétariat
et des sessions de la Conférence des Parties

ACCES AUX FINANCES, Y COMPRIS AUX FINANCEMENTS PAR LE FEM

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat, en consultation avec le Comité Permanent*.

Contexte

2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté les décisions 17.10 à 17.16 sur l'Accès au financement.

17.10 *Les Parties sont encouragées à:*

- a) *poursuivre leurs efforts pour inclure les priorités CITES dans leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) afin de renforcer l'accès au financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM);*
- b) *contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets du FEM qui pourraient contenir des éléments relatifs à l'application de la CITES, en communiquant avec leurs homologues du FEM et en les informant sur les obligations et processus CITES pertinents; et*
- c) *surveiller étroitement les progrès du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM et de ses projets, afin de renforcer les capacités des Parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de la CITES.*

17.11 *Le Secrétariat:*

- a) *communique les priorités de la CITES au FEM pour que celui-ci les prenne en compte lors de la définition de sa stratégie pour la biodiversité dans le cadre du FEM-7, conformément au mandat du FEM;*
- b) *contribue au Programme mondial pour la vie sauvage du FEM pour faire en sorte que les projets du FEM dans le cadre de ce programme soient, dans la mesure du possible, cohérents avec les décisions et résolutions de la CITES et contribuent à l'amélioration de l'application de la Convention;*

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- c) *continue, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB ainsi qu'avec le Secrétariat du FEM, à renforcer la stratégie pour la biodiversité du FEM-7 et notamment sa composante relative aux espèces; et*
 - d) *fait rapport sur les progrès au Comité permanent et à la Conférence des Parties, si approprié.*
- 17.12 *Toutes les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont invités à fournir une assistance financière ou technique afin d'assurer une mise en œuvre efficace des décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties.*
- 17.13 *Les Parties sont invitées à détacher du personnel auprès du Secrétariat CITES et à noter que le salaire du personnel détaché incombe à la Partie concernée. Le personnel détaché remplit ses fonctions et agit dans l'intérêt du mandat du Secrétariat CITES.*
- 17.14 *Sous réserve du financement externe disponible, le Secrétariat, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières compétentes, agences de coopération et donateurs éventuels, organise une Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages axée tout particulièrement sur l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages, afin:*
- a) *de partager les informations sur leurs programmes de financement existants pour la conservation des espèces sauvages;*
 - b) *de comprendre les besoins financiers à long terme des pays en développement pour la mise en œuvre de la Convention; et*
 - c) *d'étudier le potentiel pour une hausse des ressources financières destinées à assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages.*
- 17.15 *Le Secrétariat fait rapport sur les progrès concernant la mise en œuvre de la décision 17.14 et ses conclusions et recommandations, au Comité permanent, s'il y a lieu, et à la 18^e session de la Conférence des Parties.*
- 17.16 *Le Comité permanent examine les progrès d'application des décisions 17.12 à 17.15 et fait des recommandations, si nécessaire, à la 18^e session de la Conférence des Parties.*

Rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la décision 17.11

3. Au cours du cycle d'investissements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-6) 2014-2018, le FEM a engagé un total de 131 millions d'USD de subventions au Programme mondial pour la vie sauvage (GWP – *Global Wildlife Programme*), dont vingt projets nationaux en Afrique et en Asie. Nombre de ces projets contribuent directement ou indirectement à l'application de la CITES par le biais de certains des éléments du Programme.
4. Le Secrétariat a collaboré avec le FEM afin de promouvoir les liens entre la CITES et les projets du GWP. Il est un des membres actifs du Comité directeur du GWP à travers lequel il partage des informations et fournit sur demande un soutien consultatif sur les aspects des projets nationaux relatifs à la CITES.
5. Lors de la 54^e réunion du Conseil du FEM en juin 2018, le montant indicatif de 168 millions d'USD a été réservé au GWP pour le prochain cycle quadriennal d'investissement du FEM (FEM-7, 2018-2022), offrant une nouvelle occasion de développer des projets nationaux qui pourraient contribuer à l'application de la CITES. Par la suite, le Secrétariat CITES a publié la notification aux Parties n° 2018/075 du 26 octobre 2018 soulignant la possibilité d'accéder aux allocations nationales du FEM, et invitant les Parties à contacter leurs points focaux du FEM et à participer aux processus de planification de leurs portefeuilles FEM nationaux.
6. Des informations détaillées sur le GWP, y compris sur les projets nationaux en cours au titre du FEM-6 et sur les possibilités offertes par le FEM-7, sont disponibles dans un document d'information soumis à la 70^e session du Comité permanent (SC70, Sochi, octobre 2018) ([SC70 Inf.22](#)).

Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des décisions 17.12 et 17.13

7. Les contributions extrabudgétaires que le Secrétariat a reçues au cours de cette période intersession sont résumées à l'annexe 1 du présent document. Depuis le rapport du Secrétariat à la 70^e session du Comité permanent (SC70 Doc.8), des contributions supplémentaires ont été fournies par l'organe de gestion CITES des États-Unis d'Amérique (US Fish and Wildlife Service) pour un montant total de 1 090 450 USD reçu en octobre 2018, et par la France pour un montant de 14 000 EUR alloués à la traduction de documents en français.
8. Au cours de cette période intersession, le Secrétariat a également bénéficié d'un appui en personnel:

Pays	Personnel	Niveau	Période
Turquie	Détachement du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage – Administrateur chargé de l'appui sur les espèces aquatiques	P-2	décembre 2016 – décembre 2017
Allemagne	Jeune expert associé – Espèces marines	P-2	mars 2015 – mars 2019
Allemagne	Jeune expert associé – Flore	P-2	Mai 2018 – jusqu'à présent
Corée	Stagiaire soutenu par le programme KECO-IEETP	Stagiaire	6 mois en 2016
Divers	Stagiaires autofinancés (total de 7 stagiaires en 2016-2018)	Stagiaire	3 à 6 mois chacun

9. Le Secrétariat remercie vivement les Parties mentionnées ci-dessus pour leur généreux appui financier et leur soutien en nature. Les autres Parties, organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organisations, sont aimablement encouragées à en faire de même.
10. La générosité continue des Parties donatrices permet la mise en œuvre d'une part importante du programme de travail et des projets pertinents de la Convention. Au cours de cette période intersession (2016-2018), le Secrétariat a pu notamment lancer un certain nombre de projets à grande échelle, dont certains ont un budget largement supérieur à un million d'USD.
11. Tout en se félicitant du soutien marqué des donateurs, le Secrétariat a souligné à la 70^e session du Comité permanent que le grand nombre d'activités financées par un large éventail de donateurs nécessite de disposer de personnel spécialisé. Un personnel administratif ou des assistants de projet affectés à ces tâches, en plus des administrateurs ou des gestionnaires de projet, sont essentiels pour assurer le bon déroulement des processus financiers et administratifs des projets et pour éviter de surcharger l'équipe administrative restreinte du Secrétariat qui s'occupe des activités principales de la Convention.
12. Le Secrétariat tient à souligner que l'examen de toutes les décisions en vigueur après la CoP17 a montré qu'un nombre considérable de décisions contiennent des appels au soutien financier. Ils sont adressés soit au Secrétariat (p. ex. "*Le Secrétariat recherche des fonds externes afin...*") soit aux Parties ou à d'autres parties prenantes (p. ex. "*Les Parties et les éventuels donateurs sont invités à apporter un appui financier pour...*").
13. La décision 17.12 (et 18.CC dans le projet de décision proposé) demandant une assistance financière ou technique à la mise en œuvre de toutes les résolutions et décisions pertinentes, ces demandes particulières peuvent entraver les efforts du Secrétariat dans la hiérarchisation stratégique des activités. Par conséquent, les Parties pourraient souhaiter s'abstenir d'insérer dans les projets de décision tout texte supplémentaire faisant appel à des financements spécifiques, car ils contiennent déjà l'expression "*sous réserve d'un financement externe*".

Rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la décision 17.14

14. Aucun financement n'a été accordé pour l'application de la décision 17.14 sur l'organisation d'une Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages axée tout particulièrement sur l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages. La décision n'a donc pas été appliquée à ce jour.

15. À la 70^e session du Comité permanent, les membres du Comité et les Parties ont manifesté un fort intérêt pour la proposition de Table ronde des donateurs pour les espèces sauvages et ont demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour trouver des financements externes afin d'organiser cet événement. Le Comité permanent a également recommandé au Secrétariat d'inscrire dans le mandat de la Table ronde l'intégration de Parties qui auraient besoin d'assistance pour l'application de la Convention comme participants à la Table ronde [voir [SC70 ExSum. 1 \(Rev. 1\)](#)].
16. Le Comité permanent a décidé de soumettre à la Conférence des Parties à sa 18^e session les projets de décision sur le financement externe figurant à l'annexe 2 du présent document en application des décisions 17.10 à 17.16.
17. Il est à noter que le Secrétariat propose des amendements aux projets de décisions 18.AA pour une meilleure harmonisation avec la réglementation pertinente de l'ONU¹ ainsi qu'avec les lignes directrices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)². Les projets de décisions figurent à l'annexe 2.
18. En outre, le Secrétariat propose un amendement supplémentaire au projet de décision 18.DD. Pour tenir compte des éléments soulignés au paragraphe 11 ci-dessus, le Secrétariat propose d'ajouter "et pour qu'elles n'affectent pas les tâches administratives essentielles du Secrétariat" à la fin du projet de décision 18. DD. Cette proposition figure en annexe 2 du présent document.

Recommandations

19. Le Secrétariat, en consultation avec le Comité permanent, recommande que la Conférence des Parties adopte les projets de décisions convenus à la 70^e session du Comité permanent avec les amendements identifiés aux paragraphes 17 et 18 ci-dessus, et présentés à l'annexe 2 du présent document.
20. Les projets de décision proposés, s'ils sont adoptés, remplaceront les décisions 17.10 à 17.16, dont le Comité permanent et le Secrétariat recommandent la suppression.

¹ *Instruction administrative* [Non-reimbursable loans of personnel services from sources external to the United Nations common system \(st/ai/231/rev.1\)](#)

² *Note du directeur du PNUE, Division des services intégrés (a.i), adressée au Directeur exécutif le 22 novembre 2017 (ref. CSD/221 117/SD/rs). Disponible sur demande.*

VENTILATION DES FONDS EXTRABUDGETAIRES DEPUIS LA COP17
(AU 1^{ER} DECEMBRE 2018)³

Donateur	Montant promis	Principaux champs d'activités
Australie	15 000 USD	Travaux communs CMS-UICN-CITES sur la tortue imbriquée (cofinancement, fonds gérés par la CMS)
Belgique	60 000 USD	Cofinancement pour la réunion CMS-CITES de l'Initiative pour les carnivores africains
Chine	1 400 000 RMB	Diverses décisions CoP17
Chine (RAS de Hong Kong)	800 000 HKD	Actions de lutte contre la fraude (2017 et 2018)
Chine (RAS de Hong Kong)	400 000 HKD	Atelier de réduction de la demande
UE : DG-Devco	7 000 000 EUR	Espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES
UE : DG-Devco ⁴	1 961 000 EUR	Diverses activités du programme MIKE (Suivi de l'abattage illégal d'éléphants)
UE : DG-Devco	3 000 000 EUR	Projet sur la réduction de l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction (MIKES), 3 ^e tranche
UE : DG-Devco	1 000 000 EUR	Part du financement de l'UE pour le Programme stratégique 2016-2020 de l'ICCWC (13,5 millions d'euros au total) (fonds gérés par INTERPOL & l'ONUUDC)
UE : DG-Environnement	2 500 000 EUR	Espèces marines, diverses décisions de la CoP17, projet sur les délégués parrainés et préparation de la CoP18
France	50 000 EUR	Programme stratégique de l'ICCWC
France	14 000 EUR	Prise en charge des coûts de traduction de documents en français
Allemagne	400 000 EUR	Mise en œuvre d'activités dans le cadre du Programme stratégique 2016-2020 de l'ICCWC (fonds gérés par l'ONUUDC)
Allemagne	50 000 EUR	Cofinancement de la réunion de l'Initiative carnivores africains de la CMS-CITES (fonds gérés par la CMS)
Monaco	100 000 EUR	Financement du Programme stratégique 2016-2020 de l'ICCWC (1 ^{re} et 2 ^e tranches de 200 000 EUR sur 4 ans)
Japon	115 000 USD	Diverses activités du programme MIKE (Suivi de l'abattage illégal d'éléphants) (2017 et 2018)
Suède	50 000 EUR	Renforcement des capacités de lutte contre la fraude à la demande du Yémen
Suisse	4 900 CHF	Travaux sur l'utilisation des spécimens commercialisés illégalement et confisqués
Suisse : Confédération & MA	600 000 CHF	Appui de la Convention au programme de travail

³ Ce tableau présente les donateurs et les montants au moment de l'engagement. Pour les montants détaillés reçus, voir le rapport financier dans les annexes 3, 7 et 12 du document CoP18 Doc.7.3.

⁴ Les fonds ont été fournis par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUUDC).

Donateur	Montant promis	Principaux champs d'activités
Suisse : Confédération	150 000 CHF	Renforcement des capacités de lutte contre la fraude au Secrétariat CITES
Suisse : MA	59 900 CHF	Diverses décisions de la CoP17
Royaume-Uni DEFRA	25 000 USD	Étude sur les grands félins d'Asie
Royaume-Uni	17 440 USD	Contribution à la proposition d'inscription du lion (fonds gérés par la CMS)
Royaume-Uni	4 000 000 GBP	Financement du Programme stratégique de l'ICCWC 2016-2020 (sur 4 ans ; une partie sera transmise à d'autres membres de l'ICCWC)
États-Unis d'Amérique : Département d'État	139 315 USD	Diverses décisions de la CoP17 et poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC (contribution annuelle excédentaire pour 2017)
États-Unis d'Amérique : Département d'État	700 000 USD	Appui à la session mondiale WEN en 2019
États-Unis d'Amérique : National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA)	165 000 USD	Espèces marines inscrites aux annexes de la CITES
États-Unis d'Amérique : Fish and Wildlife Service	989 438 USD	Respect de la Convention et lutte contre la fraude dans certaines Parties de l'Asie du Sud-Est
États-Unis d'Amérique : Fish and Wildlife Service	1 090 450 USD	Diverses décisions CoP17 et CoP18
Animal Welfare Institute	1 600 USD	Application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire (en réponse au document SC69 doc. 51,3)
Fondation Born Free	3 200 USD	Application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire (en réponse au document SC69 doc. 51,3)
David Shepherd Wildlife Foundation	1 600 USD	Application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire (en réponse au document SC69 doc. 51,3)
Fondation Franz Weber	2 384 USD	Application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire (en réponse au document SC69 doc. 51,3)
Fonds international pour la protection des animaux (IFAW)	1 600 USD	Application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire (en réponse au document SC69 doc. 51,3)
Conseil de défense des ressources naturelles (NRDC)	2 400 USD	Application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire (en réponse au document SC69 doc. 51,3)
Réseau pour la Survie des Espèces (SSN)	1 600 USD	Application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire (en réponse au document SC69 doc. 51,3)
Stop Ivory	4 000 USD	Application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire (en réponse au document SC69 doc. 51,3)

PROJETS DE DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Financement externe

À l'adresse des Parties

- 18.AA Les Parties sont invitées à ~~détacher du personnel~~ fournir des services de personnel à titre gratuit au Secrétariat de la CITES et à noter que le salaire et le coût administratif du personnel détaché à titre gratuit incombent à la Partie concernée, ce personnel restant soumis à l'autorité administrative de la Partie qui le détache. Le personnel détaché à titre gratuit remplit ses fonctions et agit dans l'intérêt du mandat du Secrétariat CITES.
- 18.BB Les Parties sont encouragées à :
- a) entrer en relation avec les points focaux nationaux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de participer aux processus nationaux FEM et de faciliter l'accès aux fonds FEM par le biais du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) ;
 - b) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets du FEM qui pourraient contenir des éléments relatifs à l'application de la CITES, en communiquant avec leurs homologues du FEM et en les informant sur les obligations et processus CITES pertinents ; et
 - c) suivre, le cas échéant, les progrès du Programme mondial pour la vie sauvage GEF et des projets nationaux afin d'améliorer les capacités des Parties à remplir leurs obligations au titre de la CITES.

À l'adresse des Parties, des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes

- 18.CC Toutes les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont invités à fournir une assistance financière ou technique afin d'assurer une mise en œuvre efficace des décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties.
- 18.DD En fournissant un appui financier, les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont encouragés à tenir compte de l'appui administratif et financier nécessaire pour que les activités financées soient gérées de manière efficace, effective et responsable et pour qu'elles n'affectent pas les tâches administratives essentielles du Secrétariat.

À l'adresse du Secrétariat

- 18.EE Le Secrétariat :
- a) poursuit sa participation au Comité de pilotage du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM afin d'assurer que les projets FEM prévus dans ce programme soient, autant que possible, en cohérence avec les décisions et résolutions CITES et contribuent à une meilleure application de la Convention ; et
 - b) fournit aux Parties les conseils techniques et l'aide en nature pour l'élaboration et l'application de leurs projets FEM dans le cadre du Programme mondial pour la vie sauvage.
- 18.FF Sous réserve du financement externe disponible, le Secrétariat organise, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières compétentes, agences de coopérations et donateurs éventuels, une Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages axée tout particulièrement sur l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages afin :

- a) de partager les informations sur leurs programmes de financement existants pour la conservation des espèces sauvages ;
- b) de comprendre les besoins financiers à long terme des pays en développement pour la mise en œuvre de la Convention ; et
- c) d'étudier le potentiel pour une hausse des ressources financières destinées à assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages.

18.GG Le Secrétariat rend compte des avancées réalisées dans l'application des décisions 18. AA et 18.BB et, si nécessaire, de toutes les recommandations au Comité permanent et à la 19^e session de la Conférence des Parties.

À l'adresse du Comité Permanent

18.HH Le Comité permanent examine les progrès réalisés dans l'application des décisions 18.AA à 18.GG et formule, si nécessaire, des recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties.

**BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESOLUTIONS OU DÉCISIONS**

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Les auteurs de ce document proposent donc le budget et source de financement provisoires suivants.

Application de la décision 18.EE

La participation au Comité directeur du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) du FEM (déplacement d'un membre du Secrétariat à une réunion annuelle) peut être financée par le budget du Fonds d'affectation spéciale CITES pour les années 2020-2022 (CoP18 Doc. 7.4) dans le cadre de la *Coopération avec les institutions financières et les donateurs pour obtenir un soutien financier à la CITES*, dont le montant proposé est de 10 000 USD par an.

La fourniture aux Parties d'avis techniques et d'appui en nature pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets du GWP (déplacement pour un maximum de deux à trois projets nationaux par an) devrait bénéficier d'un financement extérieur, ce qui représenterait un montant de 10 000 à 15 000 USD par an.

Application de la décision 17.318

L'organisation de la Table ronde des donateurs pour les espèces sauvages entraînera des coûts. Le montant réel nécessaire peut dépendre du lieu, du nombre de pays en développement participants et de la possibilité d'une organisation en marge d'une réunion déjà prévue. Le budget de la Table ronde serait donc compris entre 30 000 USD et 50 000 USD, incluant les frais de voyage du personnel du Secrétariat CITES.

Décision	Description	Source du budget indicatif	Budget indicatif pour 2020-2022
18.EE	Coopération avec les institutions financières et les donateurs pour obtenir un soutien financier à la CITES (y compris pour la participation au Comité directeur du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM)	Principal	30 000 USD
	Conseils techniques et appui en nature aux Parties pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets nationaux du GWP	Externe	30 000-45 000 USD
18.FF	Organisation d'une Table ronde des donateurs pour les espèces sauvages	Externe	30 000-50 000 USD